



PRÉFET
DU RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires

Mesures de restriction d'eau à respecter dans la Métropole de Lyon, l'est lyonnais et le département du Rhône hors axe Saône



ALERTE SÉCHERESSE



INTERDICTION

de prélever dans les cours
d'eau et nappes
d'accompagnement (retrait ou
obturation de tout dispositif)*



INTERDICTION

d'arroser les espaces verts entre **10h
et 18h**, et entre **12h et 18h** pour les
arbres de moins de 3 ans.
Le goutte-à-goutte pour les plantes en
pots et le pied à pied en plein terre
reste autorisé sans restriction d'horaire.



INTERDICTION

d'arroser les espaces sportifs
public ou privés, naturels ou
artificiels de **10h à 18h***



INTERDICTION

de remplir les piscines/structures
gonflables privées de plus de 1m3 sauf
pour compléments et sauf pour les
nouvelles constructions (uniquement
chantier débuté avant l'alerte)



INTERDICTION

de laver les véhicules hors
station professionnelle*



INTERDICTION

d'arroser les potagers domestiques de
10h à 18h (rappel : usage non autorisé
avec eau des cours d'eau et des puits
dans les nappes d'accompagnement)



INTERDICTION

de laver les voiries ou les voies privées
sauf impératif sanitaire ou de sécurité
et sauf usage des balayeuses et
matériel haute-pression



INTERDICTION

de laver les façades, toitures
sauf exceptions*



INTERDICTION

de faire fonctionner les
fontaines/brumisateurs à circuit
ouvert sauf canicule niveau 3*

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr> rubrique Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Sécheresse



Flashez le QR code pour connaître en
temps réel les mesures prises pour votre
commune sur www.vigieau.gouv.fr

